

Prêt Ricochet Relance

PRÊT SUBORDONNÉ ET/OU GARANTIE

Jusqu'à 100.000 € pour renforcer votre trésorerie et votre solvabilité suite à la crise sanitaire.

TYPE DE PRODUIT : prêt subordonné et/ou garantie

ACCORDÉ : via la banque

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 100.000 € (max. 50.000 € de crédit et/ou moratoire bancaire + max. 50.000 € de prêt SOWALFIN)

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux indépendants et petites entreprises (moins de 50 équivalents temps plein) déjà constitués avant la crise
- situés en Région wallonne
- chiffre d'affaires ou total bilan inférieur ou égal à 10 millions €
- pour les entreprises de plus de 3 ans : pas en situation de difficulté financière
- dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Suite à la crise COVID-19, ce prêt permet de constituer, renforcer ou reconstituer du fonds de roulement (en ce compris l'achat de stock) pour votre entreprise.

Durée

GARANTIE

Au maximum, la durée du crédit bancaire et maximum 10 ans (franchise incluse). Si le crédit bancaire est à durée indéterminée, la garantie est limitée à 5 ans, ou 1 an avec possibilité de renouvellement chaque année.

PRÊT CONJOINT

Même durée que le crédit bancaire (hors franchise accordée) et maximum de 10 ans (en ce compris la franchise totale octroyée).
Si conjoint à un moratoire sur des crédits bancaires existants uniquement : durée résiduelle des crédits existants.

FRANCHISE

Minimum 6 mois de plus que la franchise accordée par la banque sur son crédit/que la durée du moratoire octroyé sur le(s) crédit(s) existant(s).
Franchise maximum de 2 ans.

Commission

Commission de 1% sur la somme des soldes restant dus annuels garantis (payable anticipativement en une fois par la banque dans le mois de la confirmation de la garantie)

Spécificités

Ce financement peut être combiné avec les produits existants SOWALFIN (par exemple: le Produit Mixte si investissements (in)corporels conjoints, ou le Prêt Coup de Pouce).

CRÉDIT BANCAIRE

Il peut s'agir

- soit d'un nouveau crédit bancaire (octroyé par la banque à partir du 1^{er} octobre 2020)
 - de type amortissable (crédit d'investissement)
 - d'une nouvelle ligne court terme (à durée déterminée ou indéterminée)
 - d'une majoration d'une ligne à court terme existante (à durée déterminée ou indéterminée).
- soit d'un moratoire sur un/plusieurs crédit(s) bancaire(s) existant(s) (échéances reportées à partir du 1^{er} janvier 2021)
- soit une combinaison des deux possibilités ci-dessus

Prêt Ricochet Relance

GARANTIE PARTIELLE (MAX 75%) ET SUPPLÉTIVE

Coût: Commission de 1% sur la somme des soldes restant dus annuels garantis (payable anticipativement en une fois par la banque dans le mois de la confirmation de la garantie).

La garantie ne peut être accordée que sur un nouveau crédit bancaire.

PRÊT CONJOINT

- Taux : 0%
- Remboursement trimestriel
- Aucune sûreté ni d'apport personnel minimum exigés

AUTOMATIQUE

Après avoir vérifié l'éligibilité du dossier de votre entreprise, la banque l'introduit auprès de la SOWALFIN via une plateforme en ligne. Aucun accord préalable n'est requis. La plateforme génère instantanément la lettre d'accord de garantie ainsi que la convention de prêt de la SOWALFIN. Cette dernière est automatiquement transmise à votre entreprise par e-mail.

Les fonds sont versés dans un délai moyen de 5 jours suivants réception de la convention signée par vos soins en retour (par e-mail) et de la confirmation par votre banque que le crédit bancaire conjoint est mis en force.

Pour introduire un dossier (accessible aux banques partenaires uniquement) : <https://bank.socamut.be/formulaire/>

Infos

www.sowalfin.be
1890 ou 04 237 07 70



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19

SOWALFIN
PARTENAIRE DES PME